

Sous-Préfecture du Marin
Contrôle de légalité
REÇU LE

26 AVR. 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

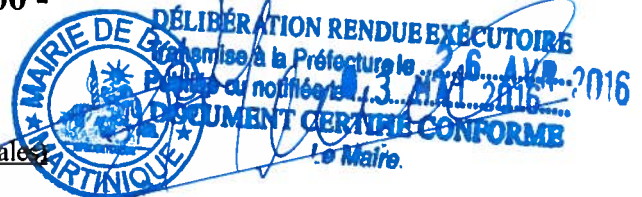
DE LA COMMUNE DE DUCOS

Session ORDINAIRE du mois d'Avril 2016

Séance du Jeudi Quatorze Avril Deux mille Seize
- 19 heures 00 -

Présidence de M. Charles-André MENCE, Maire
Mme Anne-Marie SOURDIN, Secrétaire.

(ARTICLE L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)



N°000237 - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES APPORTES A LA DELIBERATION DU 2 MAI 2003 PRESCRIVANT L'ELABORATION DU PLU

Nombre de Conseillers en fonction	: 33
" " Présents	: 22
Absents excusés	: 1
Absents représentés	: 2
Absents non excusés	: 8

Date de la convocation : 07 avril 2016.



PRESENTS : M. Charles-André MENCE (Maire), M. Emmanuel SYLVESTRE (1° Adj.), Mme Suzie SMERALDA (2° Adj.), M. Christian ALEXIA (3° Adj.), Mme Marina SIGER (4° Adj.), Mme Marcelle RENARD (6° Adj.), M. Rémi ARIBO (7° Adj.), Mme Jeanne SPARTACUS (8° Adj.), M. Ernest EUDARIC (9° Adj.), Mme Paulette SOUTARSON, Mme Anne-Marie SOURDIN, M. Jean-Claude MEDY, Mme Francine EDWIGES, M. Alex UNN-TOC, M. José CHARLOTTE, Mme Renée LAIGLE, M. Willy NANE, M. Jimmy RECLAIR, Mme Rosalie DUNON, M. Louis MARIE-SAINTÉ, M. Joël LOUIS-JOSEPH-DOGUE, Mme Jacqueline PRIVAT.

ABSENTS EXCUSES : Mme Angèle DORDONNE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme Gilberte JOSEPH-AGATHE donne pouvoir à M. Emmanuel SYLVESTRE, M. Daniel GAUCHET donne pouvoir à M. Louis MARIE-SAINTÉ

ABSENTS NON EXCUSES : M. Christian ROCHER (5° Adj.), Mme Marcelle MITRAIL, M. Fred JEAN-JOSEPH, Mme Ruidice RAVIER, M. Christophe ROY-BELLEPLAINE, Mme Fabienne PIVERT, M. Elima SELOI, M. Marius NARCISSOT.

N°000237 - ELEMENTS COMPLEMENTAIRES APPORTES A LA DELIBERATION DU 2 MAI 2003 PRESCRIVANT L'ELABORATION DU PLU

La délibération du 2 mai 2003 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) affiche des objectifs considérés aujourd'hui comme dépassés compte tenu du temps écoulé, de la maturation du PADD et de l'évolution de la situation contextuelle législative.

Ces objectifs portant à l'époque sur :

- L'aménagement urbain et la redynamisation du bourg
- Le développement économique et plus directement la promotion de l'activité touristique, le développement de l'activité agricole,
- La préservation, la mise en valeur et la protection de l'environnement avec une priorité accordée à l'assainissement
- Une politique d'équipements publics adaptés aux besoins et à la taille de la population

Ont conduit à la réalisation d'une version n° 1 du projet de PLU arrêté par le conseil municipal lors de sa séance du 27 avril 2012.

Cependant l'avis défavorable émis sur le dossier le 16 juillet 2012 par la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles a entraîné une remise en question du dossier. Une refonte totale du projet de PLU s'est avérée nécessaire pour tenir compte des observations formulées et des évolutions législatives intervenues depuis la prescription du PLU à ce jour : lois Grenelle, loi ALUR...

A la lumière du PADD repensé et débattu, du contenu très avancé de la version n° 2 du projet de PLU dont l'arrêt est programmé dans les prochaines semaines, il convient de compléter la délibération de prescription du PLU en lui substituant des objectifs actualisés de sorte qu'ils soient en accord avec les nouvelles orientations du PADD.

Ils se déclinent comme suit :

- Offrir les conditions essentielles d'accueil d'une population en progression autour d'un axe de réflexion « Habiter et travailler » : socle de la cohésion sociale ;
- Organiser un développement économique dynamique, premier pourvoyeur d'emplois, notamment par l'organisation des entrées de ville et la requalification/extension des zones d'activités économiques existantes (Champigny, Génipa) ;
- Conforter l'armature de la trame urbaine du bourg étendu aux quartiers, offrant le cadre de vie et les services attendus par la population (protection du patrimoine bâti et naturel, offre d'équipements sportifs, maison de santé pluridisciplinaire, ville numérique avec la réalisation d'un portail d'animation économique et la mise à disposition d'une solution logicielle de communication et d'e-administration...) ;
- Reconquérir les espaces agricoles sous-exploités indissociables de l'identité rurale à laquelle la commune est très attachée (revaloriser les « terres noyées », projet de pôles d'excellence rurale) ;
- Contribuer à la préservation et à la valorisation des espaces naturels entre mornes et mangrove (protection des sources, déclinaison communale de la trame verte et bleue, projet d'écotourisme au quartier Canal et Grande Savane, etc.).

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les informations ci-dessus qui viennent compléter la délibération du 2 mai 2003 prescrivant l'élaboration du PLU.

CHARGE le Maire de notifier conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme la délibération aux personnes suivantes :

- Préfet
- Président du conseil exécutif de la CTM
- Présents des CHAMBRES CONSULAIRES : Chambre de Commerce et de l'industrie, Chambres des Métiers, Chambre d'agriculture
- Président du Parc Naturel Régional de la Martinique
- Président de la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud
- Maires des Communes voisines : Lamentin, Rivière-Salée, Saint-Esprit, François

La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME



Le Maire

